

RÉVISION GÉNÉRALE

DOSSIER D'APPROBATION



4.B RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
DÉLIBÉRATION DU

LE MAIRE

2br

AGENCE 2BR (ARCHITECTES, URBANISTES, PAYSAGISTES)
502 ALLÉE DE LA SALVÉGARDE - 69009 LYON
TEL : 04 78 63 60 87 - FAX : 04 78 63 60 89 - EMAIL : AGENCIE@2BR.FR
WWW.AGENCIE-2BR.FR

LEGENDE

- UA : Centre-village à conforter
- UB : Tissu villageois au développement modéré
- UXr : Zone urbaine dédiée à l'activité économique
- 1AU : Zone à urbaniser
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle dédiée aux loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à la production d'énergie photovoltaïque
- Ng : Zone naturelle admettant les développements mesurés d'aire de grand passage des gens du voyage
- Nc : Zone naturelle de corridor écologique
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole stricte

- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP - cf. Pièce 3.A du PLU)
- Secteur de mixité sociale (art. L.151-15 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (cf. Pièce 4.D du PLU)
- Cheminement modes actifs à valoriser ou à créer
- Élément de patrimoine ou paysager (art. L.151-19 du Code de l'urbanisme)

- Alignement d'arbres à préserver (art. L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (cf. Pièce 04.C du PLU - "Espace boisé classé - Liste des arbres isolés remarquables" - art. L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Secteurs et linéaires d'espaces végétaux à valoriser (art. L.151-23 et R.151-43-4° du Code de l'urbanisme)
- Haie bocagère à créer

- Zones humides

Protection de la ressource en eau

- Périmètre de protection éloigné du captage de Thil
- Périmètre de protection immédiat du captage de Thil
- Périmètre de protection rapproché du captage de Thil
- Périmètre de protection éloigné du captage du Lac des Eaux Bleues

- Cadastré
- Limite communale
- Bâtiment
- Lignes aériennes RTE

